

PASSEPORT BIOMÉTRIQUE

Le passeport est un document officiel qui permet à tout citoyen de justifier de son identité, de sa nationalité française et de voyager à l'étranger.

Depuis la fin de l'année 2021, les demandes de création ou de renouvellement de titres d'identité ont connu une hausse inédite dans toute la France. Cette situation conduit à une dégradation importante des délais de prise de rendez-vous qui s'établissent en moyenne à 95 jours.

En savoir plus

Pensez à vérifier régulièrement la validité de votre passeport. Vous pouvez commencer les démarches de renouvellement environ quatre mois avant sa date d'expiration.

SUR RENDEZ-VOUS UNIQUEMENT

[En ligne](#) ou au 01 49 74 74 37

1. Prenez connaissance de la liste des documents à fournir et constituez votre dossier : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N360>
2. Effectuez une pré-demande en ligne : passeport.ants.gouv.fr
Si vous n'êtes pas en mesure de faire une pré-demande en ligne, vous pourrez remplir un formulaire au guichet le jour de votre rendez-vous.
3. Imprimez le récapitulatif de votre pré-demande reçu par mail.
4. [Prenez rendez-vous à la mairie](#)
5. Présentez-vous en mairie le jour de votre rendez-vous muni de votre dossier complet (originaux + photocopies)

La présence du demandeur majeur et du mineur de plus de 11 ans est obligatoire lors du dépôt de la demande et du retrait du passeport. La présence du mineur de moins de 12 ans est obligatoire uniquement lors du dépôt de la demande.

L'enfant mineur doit obligatoirement être accompagné de son représentant légal.

À savoir :

En cas de garde alternée, vous devez produire :

- la preuve de la résidence alternée (convention conclue entre les parents ou décision du juge),
- et 2 justificatifs de domicile (un pour chaque parent)

HÔTEL DE VILLE DE FONTENAY-SOUS-BOIS

Esplanade Louis Bayeurte
94120 Fontenay-sous-Bois

34120 Fontenay-sous-Bois

01 49 74 74 74